

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit : MASTIC ARME VII**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
Non déterminé
- **Emploi de la substance/de la préparation : Mastic**

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2014

V - 1

Révision: 30.05.2013

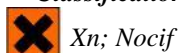
Nom du produit: MASTIC ARME VII



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20-48/20: Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.



R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R10: Inflammable.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

• **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

• **Éléments d'étiquetage**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07 GHS08

• **Mention d'avertissement : Danger**

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Styrène

• **Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

• **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Nom du produit: **MASTIC ARME VII**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous cléf.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique : Mélanges**
- **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Xn R20-48/20-65; Xi R36/37/38 R10 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	10-25%
---	---	--------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales :**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **EN CAS D'INHALATION :**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **EN CAS D'INGESTION :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: MASTIC ARME VII

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications :**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Nom du produit: MASTIC ARME VII

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Température de stockage recommandée :** < 30 °C
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle :**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

100-42-5 styrène

VME (France)	215 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 170 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 20 ppm

- **DNEL**

100-42-5 styrène

Oral	Long-term exposure - systemic effects	2,1 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	343 mg/kg bw/day (general population) 406 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	182,75 mg/m ³ (general population) 306 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174,25 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	10,2 mg/m ³ (general population) 85 mg/m ³ (worker)

- **PNEC**

100-42-5 styrène

PNEC STP	5 mg/l (-)
PNEC aqua	0,028 mg/l (freshwater)
	0,0028 mg/l (marine water)
	0,04 mg/l (intermittent releases)
PNEC sediment	0,614 mg/kg (freshwater)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2014

V - 1

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: MASTIC ARME VII

PNEC soil	0,0614 mg/kg (marine water) 0,2 mg/kg (soil dw)
· Composants présentant des valeurs limites biologiques :	
100-42-5 styrène	
BAT (Suisse)	400 mg/g Kreatinin Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende Biol. Parameter: Mandelsäure
	500 mg/g Kreatinin Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende Biol. Parameter: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

·Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

·Contrôles de l'exposition

·Équipement de protection individuel :

·Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

·Protection respiratoire :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

·Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

·Matériau des gants :

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée : ≥ 0,7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Nom du produit: **MASTIC ARME VII**

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 (≥ 480 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :**
 - Caoutchouc naturel (Latex)
 - Caoutchouc chloroprène
 - Caoutchouc nitrile
 - Caoutchouc butyle
 - Gants en PVC
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect :**
 - Forme : Pâteuse
 - Couleur : Brun clair
 - Odeur : Caractéristique
- **valeur du pH :** non déterminé
- **Changement d'état**
 - Point de fusion : Non déterminé.
 - Point d'ébullition : 145 °C
- **Point d'éclair :** 31 °C
- **Température d'inflammation :** 480 °C
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Limites d'explosion :**
 - Inférieure : 1,2 Vol %
 - Supérieure : 8,9 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C :** 6 hPa
- **Densité à 20 °C :** 1,4 g/cm³
- **Densité de vapeur :** non déterminé
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** non déterminé
- **Viscosité :**
 - Dynamique : Non déterminé.
 - Cinématique à 20 °C : 1000 s (DIN 53211/4)

Date d'impression : 24.02.2014

V - 1

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: **MASTIC ARME VII**

• **Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses :**
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- **Matières incompatibles :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

100-42-5 styrène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	11,8 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.

- **Toxicité subaiguë à chronique :**

100-42-5 styrène

Inhalatoire NOAEL (subacute) 0,85 mg/l (rat) (13w, 6h/day, Vapour)
NOAEL (subchronic) 0,8 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, Vapour)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Irritant
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Cancérogénicité :**

100-42-5 styrène

Inhalatoire NOAEL (carcinogenicity) 4,34 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, 5d/week, Vapour)

- **Toxicité reproductive/Fertilité :**

100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (fertility)	0,65 mg/l (rat, parents) (OECD 416, Vapour)
		0,22 mg/l (rat, F2) (OECD 416, Vapour)
		2,2 mg/l (rat) (OECD 416, Parents, Vapour)

Date d'impression : 24.02.2014

V - 1

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: **MASTIC ARME VII**

· **Toxicité pour la reproduction/Térogénicité :**

100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	2,6 mg/l (rat)
	NOAEL (teratogenicity)	2,6 mg/l (rat)
	LOAEL (maternally)	1,3 mg/l (rat)

12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

100-42-5 styrène

EC10/96h	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/0.5h	500 mg/l (activated slugde) (OECD 209)
EC50/48h	4,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
LC50/96h	4,02 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,01 mg/l (daphnia magna) (OECD-211 21d)

· **Persistance et dégradabilité :**

100-42-5 styrène

Biodegradation	70,9 % (activated slugde) (ISO DIN 9408, 28d, aerob)
----------------	--

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**

· **Potentiel de bioaccumulation :**

100-42-5 styrène

BCF	74 (-) (calculated)
log	13,5 (fish)
Kow	2,95 (-)

· **Mobilité dans le sol :**

100-42-5 styrène

Koc	352 (-)
log	2,55 (-)

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT :** Non applicable.

· **vPvB :** Non applicable.

· **Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandations :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2014

V - 1

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: **MASTIC ARME V11**

• **Code déchet :**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.



• **Catalogue européen des déchets :**

07 02 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation

• **Emballages non nettoyés :**

• **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • No ONU • ADR, IMDG, IATA 	<p>UN1866</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Nom d'expédition des Nations unies • ADR • IMDG, IATA 	<p>1866 RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Classe(s) de danger pour le transport • ADR 	
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <ul style="list-style-type: none"> • Classe • Étiquette • IMDG, IATA </div> </div>	<p>3 Liquides inflammables. 3</p>
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <ul style="list-style-type: none"> • Class • Label </div> </div>	<p>3 Flammable liquids. 3</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	<p>III</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Dangers pour l'environnement 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • No EMS 	<p>Attention: Liquides inflammables. F-E,S-E</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Code de restriction en tunnels • Remarques: 	<p>5L D/E ADR 2.2.3.1.5</p>

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.02.2014

V - 1

Révision: 30.05.2013

Nom du produit: **MASTIC ARME V11**

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Réglementation européenne**
- **Directive 2004/42/EC 2004/42/IIB (b) (250) <250**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Évaluation de la sécurité chimique :**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes :**
H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
H315 *Provoque une irritation cutanée.*
H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
H332 *Nocif par inhalation.*
H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
H372 *Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.*

R10 *Inflammable.*
R20 *Nocif par inhalation.*
R36/37/38 *Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.*
R48/20 *Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.*
R65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*
- **Acronymes et abréviations :**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent